

Module 2 – L’exploitation sexuelle des jeunes en ligne



FICHE DE L'ÉLÈVE

Contenu sensible

Ce module couvre du contenu sensible.

Si tu te sens mal à l'aise ou cela te rappelle une situation difficile, n'hésite pas à aller voir ton enseignante ou ton enseignant.

Tu peux aussi consulter les ressources d'aide fournies plus bas.

A. Comment Internet peut-il être utilisé pour exploiter sexuellement des jeunes ?

A.1. Les risques du monde virtuel

La grande utilisation d'Internet par les jeunes augmente les opportunités d'exploitation sexuelle. En effet, la popularité des téléphones intelligents et les réseaux sociaux permettent aux exploiteuses et exploiters d'entrer facilement en contact avec des jeunes, parfois sans jamais les rencontrer en personne.

Un monde sans frontières

Une exploiteuse ou un exploiteur n'est pas limité par leur lieu. En ligne, une exploiteuse ou un exploiteur peut communiquer avec une ou un jeune qui se trouve dans une autre ville, une autre province ou même un autre pays. Il n'est pas nécessaire d'être au même endroit pour établir une relation ou exercer de l'influence sur une personne.

L'identité virtuelle

En ligne, il peut être plus facile pour une personne de cacher sa véritable identité ou de mentir sur son âge, son nom ou ses intentions. Elle peut aussi utiliser de fausses photos ou créer un faux profil pour gagner la confiance d'une jeune personne.



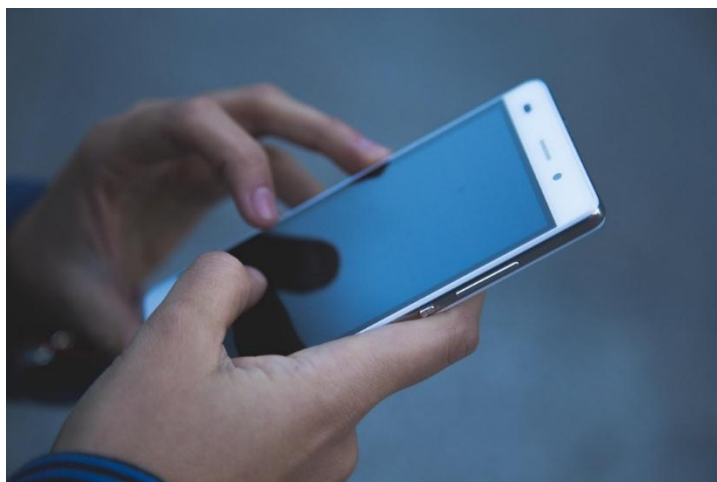
Des images qui peuvent circuler

Partager une image ou une vidéo à caractère sexuel d'une personne mineure sans consentement peut causer plusieurs problèmes. Une fois en ligne, il peut être très difficile de contrôler qui a accès à ce type de contenu ou de le faire disparaître. Posséder, accéder à, ou partager ce type de contenu est aussi une infraction criminelle.

**Définition – « Cyberviolence sexuelle »**

Un acte de violence à caractère sexuel commis sur Internet, les réseaux sociaux, les jeux en ligne ou une autre technologie de communication pour harceler, menacer, manipuler ou exploiter une personne.

La cyberviolence sexuelle peut être commise par une ou un adulte ou une ou un autre jeune. Elle peut aussi avoir lieu sur des plateformes fréquemment utilisées. Voici un tableau qui présente une liste d'applications et de plateformes sur lesquelles des cas de cyberviolence sexuelle ont eu lieu :



Répartition des jeunes victimes de cyberviolence sexuelle par application et plateforme	
Application/Plateforme	Pourcentage de jeunes sur l'application ou la plateforme qui ont vécu une expérience de violence sexuelle
 Snapchat	39%
 Instagram	20%
 Facebook	20%
 Tiktok	15%
 Discord	14%
 Facebook Messenger	10%
 Roblox	8%
 Call of Duty	7%
 Fortnite	7%
 Minecraft	4%

**Savais-tu que...**

Les actes sexuels proposés en ligne en utilisant une caméra sont également considérés comme de l'exploitation sexuelle.

Banque de mots

- Aucun contrôle
- Les avancées technologiques
- Sextage
- Matériel montrant l'exploitation sexuelle d'enfants
- La moitié (48%)
- Permanence
- L'utilisation accrue des téléphones intelligents
- Au moyen de messages
- Message texte
- Offrir aux acheteurs la possibilité de formuler des demandes précises de contenu
- Plateformes de médias sociaux
- Consultant
- Cybercrimes
- La création et l'envoi de ses propres images à caractère sexuel
- Sentiment d'appartenance
- Communautés virtuelles
- Partagent
- Salons de clavardage
- L'évolution des technologies numériques

En te basant sur la banque de mots, complète les phrases suivantes.

1. Les crimes commis par [] et [] sur les plateformes de médias sociaux sont également considérés comme des [].

2. Internet peut aider à favoriser un [] chez les enfants et les jeunes, grâce aux [] et aux [] permettant de mettre en contact des personnes ayant des valeurs et des intérêts communs.

3. Les [] peuvent aussi utiliser Internet comme plateforme aux fins d'exploitation sexuelle commerciale, c'est-à-dire pour y acheter et y vendre du [], et [] auquel ils aimeraient avoir accès.

4. Selon le Centre canadien de protection de l'enfance (CCPE), près de [] des images et des vidéos montrant l'exploitation sexuelle d'enfants réapparaissent en ligne après leur retrait.

5. Les recherches montrent que le [], c'est-à-dire [], implique souvent des jeunes et est devenu plus courant avec [] et [] au sein de ce groupe d'âge.

6. [] multiplie les occasions de commettre des crimes liés à Internet, notamment l'exploitation sexuelle des enfants en ligne.

7. La [] des images numériques sur Internet contribue davantage aux effets négatifs parce que les victimes estiment qu'elles n'ont [] sur les personnes qui [] ou [] leurs images.

B. Quels sont les types de cyberviolence sexuelle ?

La cyberviolence sexuelle peut prendre plusieurs formes, qui ne sont pas toujours faciles à reconnaître. Le développement rapide des technologies numériques peut aussi faciliter certains comportements abusifs, harcelants ou manipulateurs en ligne. Voici quelques exemples de cyberviolence sexuelle.

B.1. Le conditionnement

Le conditionnement (« grooming » en anglais) est une manière pour les prédatrices et prédateurs sexuels de manipuler les jeunes en ligne et en personne. Ce processus commence par l'établissement d'un lien de confiance avec une ou un jeune, ses parents et sa communauté. C'est une relation qui se développe progressivement et qui ressemble parfois à du mentorat ou de l'amitié. Voici des exemples de comportements liés au conditionnement :

- approcher une ou un jeune et cacher son identité, c'est-à-dire de faire semblant d'être une personne de son âge ou de son école ;
- offrir des compliments, des cadeaux, de l'argent, de la drogue ou de l'alcool à une ou un jeune ;
- retourner une ou un jeune contre ses parents en lui disant qu'elles ou ils sont trop sévères et ne le comprennent pas ;
- normaliser des comportements sexuels en envoyant ou en montrant à la ou au jeune des images à caractère sexuel.

Une fois que le lien de confiance est établi avec la ou le jeune, l'agresseur sexualise leur relation. Elle ou il cherche à :

- commettre des actes sexuels sur la ou le jeune ;
- obtenir du matériel à caractère sexuel de la ou du jeune.

Visionne la vidéo, puis réponds aux questions en 2 phrases :



Les dangers en ligne : le conditionnement (1min 51)

Visionne la vidéo « Les dangers en ligne : le conditionnement » sur le site web du gouvernement du Canada :

<https://www.canada.ca/fr/securite-publique-canada/campagnes/exploitation-sexuelle-enfants-en-ligne/conditionnement-en-ligne.html>.

Selon toi, qu'est-ce que le conditionnement ?

Réponse :

Quels sont les objectifs du conditionnement ?

Réponse :

B.2. Le « capping »



Le « capping » est lorsqu'une personne enregistre ou prend des captures d'écran d'une personne mineure en train de se déshabiller ou d'avoir des relations sexuelles sans son consentement. La ou le « capper » est habituellement une personne adulte qui utilise un logiciel spécialisé dans le but d'obtenir du matériel d'abus et d'exploitation pédosexuels.

Visionne la vidéo, puis réponds aux questions en 2 phrases :



Les dangers en ligne : le « capping » (1 min 09)

Visionne la vidéo « Les dangers en ligne : le capping » sur le site web du gouvernement du Canada :

<https://www.canada.ca/fr/securite-publique-canada/campagnes/exploitation-sexuelle-enfants-en-ligne/capping.html>.

Qu'est-ce que le « capping » ?

Réponse :

Quel est l'objectif du « capping » ?

Réponse :

B.3. Le sextage et la sextorsion

Le sextage c'est lorsqu'une personne prend, envoie ou partage une photo ou une vidéo à caractère sexuel d'elle-même ou d'une autre personne. La personne qui reçoit la photo peut être une ou un partenaire, une ou un ami ou une personne inconnue.

Le sextage n'est pas automatiquement dangereux. Toutefois, lorsque la photo ou la vidéo à caractère sexuel est partagée avec une personne mal intentionnée, les conséquences peuvent être graves. Particulièrement lorsqu'il s'agit d'une personne mineure.

Par exemple, quelqu'un peut menacer de partager la photo ou la vidéo à caractère sexuel à d'autres personnes si la personne concernée refuse de faire quelque chose comme :

- participer à des actes sexuels,
- lui donner de l'argent,
- fournir plus de contenu sexuel, etc.

Cette situation est une forme particulière d'intimidation appelée la sextorsion (ou l'extorsion sexuelle). D'ailleurs, les conséquences sont plus sérieuses si la personne concernée est mineure.

Visionne la vidéo, puis réponds aux questions en 2 phrases :



Les dangers en ligne : le sextage et la sextorsion

Visionne la vidéo « Les dangers en ligne : le sextage et la sextorsion » sur le site web du gouvernement du Canada :
<https://www.canada.ca/fr/securite-publique-canada/campagnes/exploitation-sexuelle-enfants-en-ligne/sexting-sextorsion.html>.

Qu'est-ce que le sextage ?

Réponse :



Qu'est-ce que la sextorsion (ou l'extorsion sexuelle) ?

Réponse :

Pourquoi le sextage est-il dangereux ? Donne 2 raisons.

Réponse :

1.

2.

**Savais-tu que...**

Une personne mineure qui partage volontairement une image intime d'elle-même à une ou un partenaire intime peut être accusée de distribution de matériel d'abus et d'exploitation pédosexuels.

**Pour aller plus loin**

Lis l'article « Sextage : qu'est-ce que la loi permet? » sur CliquezJustice.ca : <https://cliquezjustice.ca/vos-droits/sextage-qu-est-ce-que-la-loi-permet>.

B.4. Reconnaître les types de cyberviolence sexuelle

Il est important de savoir identifier les différents types de cyberviolence sexuelle afin de mieux les comprendre, les prévenir et demander de l'aide au besoin.

Lis les mises en situation suivante et identifie le type de cyberviolence sexuelle. Justifie ta réponse en 2 phrases.

1. Louis, 14 ans, commence à discuter en ligne avec une personne qui se présente comme ayant 17 ans. Au début, cette personne lui parle de ses jeux vidéo préférés, lui fait des compliments et lui écrit tous les jours. Elle lui dit qu'il est « différent des autres » et qu'elle peut tout lui raconter. Après quelques semaines, elle lui demande de garder leurs conversations secrètes. Peu à peu, elle commence à poser des questions plus personnelles sur ses relations et son corps. Elle lui demande ensuite une photo de lui en sous-vêtements, en lui disant : « Si tu me fais confiance, tu peux me l'envoyer. Je ne la montrerai à personne. »

2. Jay utilise l'intelligence artificielle pour créer une image intime de Samantha, une collègue de classe. Il menace de partager la photo avec les autres étudiantes et étudiants de l'école si elle ne lui donne pas 1 000\$.

3. Karim, 34 ans, et Hélène, 17 ans, sont des amis virtuels. Karim propose à Hélène de filmer ses rapports sexuels avec son chum et de les partager avec lui. En retour, Karim promet de faire pareil avec sa blonde. Il lui présente une plateforme qui facilite le téléchargement de vidéos. Lorsque Hélène partage sa vidéo, Karim la sauvegarde et la bloque sur toutes les plateformes et les applications.



**Besoin d'aide ?**

Pour signaler un incident, du matériel potentiellement illégal ou des activités liées à l'exploitation sexuelle d'enfants sur Internet, consulte **Cyberaide.ca**. Pour plus d'informations :

- <https://www.cyberaide.ca/fr/signalement/>.

Lorsqu'une discussion t'affecte, tu peux appeler : **Jeunesse, J'écoute** en tout temps, peu importe le jour et l'heure. Jeunesse, J'écoute offre un service de soutien gratuit, sans jugement et confidentiel, peu importe ton problème. Pour plus d'information :

- Envoie le mot PARLER au 686868.
- Appelle le 1-800-668-6868.

Si tu es victime d'exploitation, tu peux appeler :

La Ligne d'urgence canadienne en tout temps, peu importe le jour et l'heure. Pour plus d'informations :

- Appelle le 1-833-900-1010.
-

C. Bibliographie

Tu souhaites faire des recherches complémentaires ?

Fais attention à tes sources ! Le droit peut varier d'une province ou d'un territoire à l'autre.

- Pour en savoir plus sur la common law en vigueur au Canada, visite : <https://cliquezjustice.ca/>.
- Pour une définition simple de termes juridiques, visite : www.cliquezjustice.ca/glossaire

Centre canadien de protection de l'enfance, « C'est une GROSSE affaire ». En ligne : https://content.c3p.ca/pdfs/ItisaBigDeal_fr.pdf.

Gouvernement du Canada, « Certaines choses ne sont pas correctes : Ce que tu dois savoir sur l'exploitation sexuelle des enfants en ligne ». En ligne : [ocse-youth-booklet-15-17-fr.pdf](https://www150.gc.ca/youth-booklet-15-17-fr.pdf).

Cette ressource a été créée par l'Association des juristes d'expression française de l'Ontario dans le cadre du projet CliquezJustice.ca.

© 2026 Association des juristes d'expression française de l'Ontario

ajefo Association des juristes
d'expression française
de l'Ontario